M. Maurice Faure dépose une proposition analogue et demande l'urgence qui est prononcée.

La séance est levée à 6 h. 45. — Séance demain.

SÉNAT

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Il est désigné le département de l'Indre pour élire un sénateur en remplacement de M. Fresneau, sénateur inamovible décédé.

L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération d'une proposition de loi de M. Rispal, relative aux sociétés administratives sommaires de parents particuliers.

M. Maigan. — Cette proposition est dangereuse, c'est une véritable spoliation de la loi.

Je prie le Sénat de repousser la prise en considération.

La prise en considération est votée.

L'élection de M. Galtier dans l'Hérault est validée.

La prochaine séance est fixée à lundi.

La séance est levée à 4 h. 10.

Perte d'un navire de l'Etat

Paris, 30 avril. — On annonce que le croiseur « Seignelay » s'est perdu la nuit dernière.

Un coup de vent l'a poussé sur la côte de Jaffa et il a sombré presqu'instantanément. L'équipage (300 hommes) a pu être sauvé.

Le « Seignelay » était un croiseur de 2me classe, construit avec les perfectionnements les plus récents ; c'était d'ailleurs le type de cette classe. Il avait une machine de 450 chevaux et était armé de huit canons à tir rapide.

Le « Seignelay » était commandé par le capitaine de vaisseau Conneau.

C'est une perte de plusieurs millions pour la marine.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UNE TRIPLE ASPHYXIE. — Paris, 30 avril. — Au numéro 36 de la *rue Gay-Lussac*, habitent M. et Mme Muesch, pâtissiers, qui occupent cet étage principal et leur boutique, quatre ouvriers dont l'un était le frère du patron.

Ce matin, vers sept heures et demie, voyant que sa sœur ne descendait pas, le patron était pour reprendre leur travail et n'entendant aucun bruit, M. Muesch se décida à les éveiller de la bonne. Ne recevant aucune réponse, il descendit dans la cave. Là, un affreux spectacle s'offrit à ses regards.

A côté du fourneau à pâtisserie, et dans la chambre voisinant, gisaient son frère et deux des apprentis étendus inanimés sur leur lit, la figure convulsée, l'écume à la bouche. Seul le jeune Henri Raymond, âgé de 16 ans, était et respirait encore. Le pâtissier n'eut pas tout de suite la force d'aller chercher du secours.

Avec l'aide du concierge et du médecin on réussit à transporter le jeune Henri Raymond hors de la cave. L'enquête a établi que Charles Muesch, âgé de 34 ans, Auguste Pelatan, 16 ans, et Henri Toussaint, 14 ans, ont succombé à l'asphyxie par l'oxyde de carbone.

Les causes de ce sinistre sont attribuées à l'imprudence des ouvriers, qui auraient négligé de régler le tirage de la cheminée d'appel.

LE PLUS GRAND TAMBOUR-MAJOR. — Le Mans, 30 avril. — Le plus grand tambour-major de l'armée est celui du 101e d'infanterie en garnison à Mayenne, actuellement au camp d'Avaroux, près du Mans. Ce sous-officier, âgé de vingt-trois ans seulement est certainement le plus grand militaire de France ; il a deux mètres cinq de hauteur.

UN INCIDENT AU SALON. — Paris, 30 avril. — Un seul incident à signaler aujourd'hui au vernissage : Un sculpteur, M. Georges Dubois, trouvant sa statue, *Siècle futur*, mal placée, la brisée. On a aussitôt enlevé les débris.

Nouvelles Étrangères

L'ÉLECTION DE BISMARCK

Gœstlemorne, 30 avril. — On connaît en ce moment les résultats de 58 circonscriptions qui donnent au prince de Bismarck 7,231 voix et à M. Stimmsteleld 1,760 voix.

Chronique du Sport

Courses de Lille. — La réunion du 7 mai 1891 sera très brillante. Voici les engagements :

PRIX DU NORD (au trot monté). — *Italie*, à M. Herbou. — *Frégate*, à M. Herbeau. — *Wagnerer*, à M. Lesbarquit. — *Noces d'Argent*, à M. Lesbarquit. — *Bugeaud*, à M. Thierot. — *Nont*, à M. Ch. Bithune. — *Emeit*, à M. Mauroux. — *Fleur de Mai*, à M. E. Caliaert. — *Hermine*, à M. Alix-Combey.

PRIX DES DAMES (courses de haies). — *Congo II* à M. J. d'Harcourt. — *Kemp*, à M. le vicomte H. de Brimont. — *Le Pionnier*, à M. G. Off. — *Perle 192 r.*, à M. E. Chabaud. — *Job 192 r.*, à M. G. Kœchlin. — *Sandpiper*, à M. P. Parmard. — *Jocelot*, à M. le baron H. Nivière. — *Pirate 192 r.*, à M. F. Feyrick. — *Pont-Aut-Roitz*, à M. F. Feyrick. — *Palifier*, à M. H. de Vésian. — *Serge*, à M. le baron E. Grenier. — *Canot*, à M. le comte A. de Contades.

PRIX DE LA DEVISE (au trot monté) à réclamer. — *Noces d'Argent*, à M. Lesbarquit, 3,000 francs. — *Bugeaud*, à M. Lesbarquit, 3,000 fr. — *Frégate*, à M. Herbou, 1,000 fr. — *Pierrette*, à M. Devaux-Plamont, 1,000 fr. — *Le Mesquin*, à M. E. Caliaert, 1,000 fr.

PRIX DE CHASSE-MILITAIRE (2e série). — *Le Berger*, à M. Merlin. — *Pinsons 192 r.*, à M. Godart. — *Gamin*, à M. E. Chabaud. — *Amourette*, à M. Gillot. — *Ecurée*, à M. Duroux. — *Folkemptet*, à M. de Franssu. — *Hongette*, à M. H. Niviere. — *Lady Andrews*, à M. Desgrandes. — *Lara*, à M. de Rutelocque. — *The Dirce*, à M. J. de la Boutelaye. — *Pirate 192 r.*, à M. J. de la Boutelaye. — *Mondragon*, à M. Mac-Kies. — *Fleurette*, à M. J. de Loisy. — *Ankor*, à M. H. de Vésian. — *Compte-Robert*, à M. E. Lacaze. — *Sonneteur*, à M. G. Le Vallois. — *Philipstown*, à M. L. Bouchez. — *Hoffmann*, à M. Vuillier. — *Gentilesse*, à M. Voisneau.

PRIX DU CHÊNE VERT. — *Congo II*, à M. le comte L. d'Harcourt. — *Kemp*, à M. le comte H. de Brimont. — *Mondragon*, à M. Gillot. — *Le Bouscat*, à M. Saint-Georges, à M. le vicomte de Franclieu. — *Saint-Georges*, à M. le vicomte de Franclieu. — *Ankor*, à M. A. Poullier. — *Lara*, à M. le comte H. de Rutelocque. — *Rouges-Frés*, à M. le comte de Rutelocque.

PRIX AU BOIS (steeple-chase). — *Post-And-Raits*, à M. F. Feyrick. — *Vrille-de-Penne*, à M. G. Lebel. — *Pirate 192 r.*, à M. le comte de la Bouchère. — *Reyd-Argent*, à M. A. Poullier. — *Kemp*, à M. le vicomte H. de Brimont. — *Perle 192 r.*, à M. E. Chabaud. — *Retrait*, à M. Blacque-Belair. — *Job 192 r.*, à M. G. Kœchlin. — *Crane*, à M. A. Kœchlin. — *Sandpiper*, à M. P. Parmard. — *Rodorick*, à M. H. Crombez. — *Rodorick*, à M. H. Crombez. — *Quirquin II*, à M. de la Rebecière. — *Palifier*, à M. F. Feyrick. — *Jocelot*, à M. le baron H. Niviere. — *Roussel*, à M. H. de Vésian. — *Adonis*, à M. le comte H. de Dudzeel. — *Hellespont de 4ge*, à M. Violette. — *Gentilesse*, à M. Voisneau.

Concours Fédéral de tir

La Fédération des sociétés de tir réunit du Nord et du Pas-de-Calais, chaque année à Maubeuge les 17, 18, 19 et 20 juillet, les sections composées :

Pour le fusil, or, vermeil, argent et bronze (fusil de guerre, fusil de chasse, fusil de précision, fusil de Maubeuge, le seul disponible dans la France, pour concours, tous les carabiniers maubeugeois ont reçu le fusil) ; 1er lot, prix fusil Gevelot d'une valeur de 250 francs, consolidés généraux, 1er lot, prix Gevelot.

Actuellement le bureau d'organisation est à la tête de prix de 150 prix, tous de valeur. — Nous doute que ce concours ait jamais précédent par le nombre et l'importance des prix offerts un grand nombre de tireurs. Ils sont d'ordinaire 2 à 300, ce chiffre pourrait être dépassé cette année.

Envoyer son adhésion avant le 19 mai, à M. Alexandre, à Maubeuge, président du comité d'organisation.

LE 1ER MAI

A ROUBAIX

L'arrivée des troupes

Déjà mercredi soir le bruit courait en ville que les troupes étaient arrivées à Roubaix et étaient cantonnées à l'abattoir, à Croix et à la ferme de Mauflait.

Ces bruits étaient faux et ce n'est que dans la journée d'hier que les Roubaisiens ont pu voir les soldats descendre à la gare.

En effet jeudi vers onze heures 1/4, un train spécial amène trois compagnies du premier bataillon, deux du troisième du premier régiment de ligne en garnison à Cambrai, se composant de 500 hommes, et deux escadrons de la cuirassiers en garnison dans la même ville, de cent hommes chacun, soit un effectif de 700 hommes.

Le général Ridot, arrivé le matin vers huit heures a installé son quartier général à la Mairie.

A onze heures 3/4, les troupes débouchaient sur la Grand'Place.

Une section se composant de 75 hommes sous les ordres du capitaine Vignoli, a été dirigée sur Croix et s'est installée à l'école du Centre.

Les troupes ont pris possession de l'Hôtel des Pompiers, et des postes ont été installés à la gare, dans l'ancien conditionnement, rue du Château, à la Brasserie de France, à l'usine à gaz, au bureau des postes et télégraphes.

Les cuirassiers sont casernés, une grande partie à l'abattoir et en conditionnement.

D'un autre côté, environ 30 gendarmes sont arrivés mercredi et M. Corbière, lieutenant en a pris le commandement et s'est installé à la mairie.

L'animation a été grande depuis l'arrivée des troupes, sur la Grande-Place et aux abords où sont installés les soldats, des groupes de curieux stationnent.

Néanmoins les ouvriers sont calmes et rien ne fait présoir de désordres.

On admet dans le soirée le 2e dragon qui a reçu l'ordre de se diriger sur Roubaix.

La sortie des ateliers

La sortie des usines s'est effectuée avec beaucoup de calme. Des groupes d'ouvriers stationnent à la porte de leur atelier et se demandent si il est utile de se présenter le lendemain, une grande partie reste et ne sait quelle décision prendre.

Il faut donc supposer que ce matin un accès grand nombre d'ouvriers se présenteront à leur usine mais il paraît certain que l'on ne travaillera pas.

* * *

Les forains ont dû, par ordre de police, fermer complètement le champ de foire.

* * *

Réunion du citoyen Moreau chez Deschamps

C'est la plus importante réunion que le comité central du parti ouvrier ait organisée en vue de la manifestation du 1er mai. Il est vrai de dire que le député M. Moreau avait promis de prendre la parole et d'y préconiser la manifestation. Aussi, plus de 3000 personnes se pressaient littéralement dans la salle du théâtre de Mme Deschamps.

Il y avait du monde jusque dans les couloirs.

Annoncée pour 8 heures, la réunion n'a pu être commencée qu'à 8 heures 1/2. *La public* attendait avec impatience le citoyen Moreau, ce dernier n'apparaît pas, le citoyen Lepers annonce que la réunion est organisée par le parti ouvrier et demande de nommer le bureau.

Il est nommé président et Watteau et Emile Carrette, assesseurs.

Lepers donne la parole au citoyen Bouchez.

Ce dernier remercie, comme socialiste-révolutionnaire, les assistants, d'être venus à cette réunion pour protester contre les affiches qui les empêchent de manifester le premier mai, et de recommencer la conférence sur le sujet qu'il a traité dans les réunions précédentes et que nous avons maintes fois reproduit.

A 8 h. 40, M. Moreau fait son entrée, il est accueilli par des applaudissements. On remarque également à la tribune M. Henri Deschamps, conseiller d'arrondissement.

Le citoyen Bouchez continue son discours sur les bourgeois, les radicaux, etc., il est fréquemment interrompu par les applaudissements.

A des cris de Vive Bouchez ! il déclare que ce n'est pas un homme que l'on doit applaudir mais un principe.

Il aborde ensuite la manifestation du premier mai, la question de la loi de 8 heures et fait le procès des armées permanentes.

M. Lepers donne ensuite la parole à M. Moreau et recommande le calme.

M. Moreau, en commençant *sa conférence*, demande s'il est nécessaire de faire la manifestation du 1er mai et quelles sont les conséquences qu'elle peut amener.

Il continue en disant qu'il faut que l'état économique actuel change. Le progrès incessant qui fait le malheur des ouvriers peut faire leur bonheur.

J'ai été très étonné, dit-il, de l'arrêté du maire affiché hier.

Comment, dans ce vieux Roubaix où nos ancêtres poissaient de toutes les libertés possibles, peut-on empêcher de manifester. Ah ! si c'était pour faire des processions on n'y aurait pas regardé de si près.

Comment, vous n'aurez pas le droit de vous promener ! Cela me semble monstrueux et je ne puis m'empêcher de crier bravo d'ici.

Voyez ce qui se passe à Londres.

On a laissé les ouvriers traverser la ville, les squares pour aller écouter les orateurs qu'il leur plaisait d'entendre, sans que la police et les soldats s'entremêlassent.

Vous aussi vous manifesterez avec calme pour assurer le triomphe de notre cause. Vous survrez vos délégués jusqu'à ce que le 1er mai 1891 ait fait l'on sache qu'il n'y a pas que les délégués qui manifestent, mais que vous tous vous portez vos revendications à la loi, qui est la manifestation du prolétariat tout entier.

Il faut que vous obtiniez 8 heures de travail.

Il est certain que dans les villes industrielles la mortalité est plus grande que dans les autres, et cela par suite de la fatigue et du mauvais état hygiénique des usines.

L'orateur combat également le travail des femmes dans les manufactures.

Il dit que les ouvriers ne doivent pas s'opposer des mesures extraordinaires prises contre eux.

A une interruption sur la question des armées permanentes le citoyen Bouchez répond qu'il est partisan de leur suppression.

Le citoyen Bouchez reprend la parole. Il demande au citoyen Moreau s'il suivrait les ordres du jugement de la révolution s'ils devaient y avoir recours.

M. Moreau répond en peu de mots qu'il continuera quand même à se mêler à l'agitation en faveur des ouvriers.

Le jour où la grande majorité du pays l'aura voulu, ce jour-là soyez persuadés, personne ne pourra résister au mouvement.

Le citoyen Pollet, anarchiste, demande ensuite la parole ; un brouhaha se produit parce que le citoyen Bouchez vient répondre à M. Moreau, mais Pollet réclame la priorité ; elle lui est accordée.

Il prononce un discours d'une extrême violence.

Il parle de l'Amérique où il y a trois ans, pendant une grève, une bombe fut lancée et sept agents de police furent tués, on ne connaissait pas les auteurs, mais pour donner un exemple on pendit sept... petits lapins. (Rires).

Un interrupteur lui crie :

— Tu travailles à la grève.

Le citoyen Bouchez reprend la parole, il dit *que s'il respecte les socialistes il ne respecte* pas le compagnons Pollet, qui aujourd'hui prêche la grève et qui continue à travailler quand les ouvriers quittent l'atelier. Il lui reproche d'envoyer ses enfants aux écoles congréganistes.

Pollet veut répondre mais il est hué, sifflé et il ne peut se faire entendre.

Enfin le calme se rétablit, il dit qu'il ne combat pas ses ennemis par des mensonges.

Un vide crie : « Taisez-vous, vous êtes un fainéant. »

Une autre : « Va l'in vite et n'arrêtes pas. »

Le citoyen Lepers recommande un ouvrier se syndiquer, au lieu de 8000 l'année prochaine il faut être 50.000 associés.

Il donne une nouvelle qui arrive de Lannoy où les patrons ouvriers ne peuvent pas faire fonctionner les machines demain.

Le citoyens Bouchez donne lecture d'un long ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

M. Moreau propose de faire signer cet ordre du jour par tous les ouvriers ; il le dépose sur le bureau de la Chambre.

Le citoyen Thérin entonne la chanson qui est reprise au refrain par les 3000 personnes présentes.

Il est dix heures 1/4.

La sortie s'effectue avec calme.

Les groupes se dispersent en chantant la chanson du 1er mai.

Un groupe de 30 ouvriers descend la rue Blanchemaille, se dirigeant rue de l'Epeule en chantant.

Aucun trouble à signaler.

La ville est calme.

* * *

Le bruit courait hier dans la soirée qu'une bande d'ouvriers se proposait de se rendre à la porte des usines où on travaille de nuit, avec l'intention d'empêcher les ouvriers d'entrer.

C'est principalement aux établissements Amédée Prouvost et Cie, et Lefebvre et Dazin fils, peignage et filature, que le fait devait se produire.

Des agents ont été envoyés à ces usines et en ont gardé la porte, mais aucun incident ne s'est produit.

On nous dit, mais sous toutes réserves, que M. Burrows, commissaire central, aurait fait appeler le citoyen Henri Carrette et lui aurait déclaré que les ouvriers pouvaient manifester en restant sur les trottoirs mais non sur la chaussée.

A TOURCOING

Il était bien difficile de prévoir hier soir à la dernière heure ce que sera à Tourcoing la journée du 1er mai.

La manifestation sera-t-elle générale ou partielle ? Nul ne peut le dire.

Le plus grand nombre des industriels paraissait avoir pris la résolution de faire allumer les feux de leurs usines comme à l'ordinaire, de laisser travailler ceux qui se présenteront et d'en renvoyer ceux qui feront leur liberté ; ceux de leurs ouvriers qui désireront prendre part à la manifestation.

Les mesures d'ordre

M. Hassebroucq, maire, a passé toute la journée d'hier à l'Hôtel-de-Ville pour arrêter les mesures à prendre pour la journée.

Ainsi que nous l'avions annoncé, deux escadrons de cuirassiers, les 2e et 4e escadrons de Saint-Omer sont arrivés dans la matinée d'hier par la voie ferrée.

La troupe a été répartie sur quatre points principaux de la ville :

A l'Hôtel-de-Ville, au dépôt de pompes à incendie, rue Verte, à l'ancien conditionnement, rue Neuve-de-Roubaix, et à l'Usine à Gaz.

Comme toujours, l'arrivée de la troupe a fait la joie des enfants et aussi des fillettes.

Les deux brigades de gendarmerie de Tourcoing ont été renforcées de gendarmes à cheval prélevés sur les brigades de Cassel, Bergues, Hazebrouck et Bailleul.

Un arrêté du maire

L'arrêté suivant du maire de Tourcoing a été publié et affiché hier soir à 7 heures.

Nous, maire de la Ville de Tourcoing, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Léopold de Belgique,

Vu l'article 97 de la loi du 5 avril 1884,

Considérant qu'en raisons des manifestations annoncées, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la libre circulation et le maintien de l'ordre sur la voie publique,

Arrêtons :

Article 1er. — Tous rassemblements et tous cortèges ayant pour but d'entraver la circulation publique sont rigoureusement interdits sur le territoire de la commune.

Article II. — M. le commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

V. HASSEBROUCQ.

Tous les points principaux donnant accès sur le territoire de Tourcoing seront soignesement gardés.

Des pelotons de cavalerie patrouilleront, notamment rue Neuve de Roubaix, boulevard Gambetta et rue du Tilleul.

A WATTRELOS

Dans cette ville comme aux environs, des délégués se rendront à la mairie. Le soir, une fête aura lieu chez Mme Briffaut.

Les industriels de Wattrelos et quelques industriels avaient demandé de la troupe qui leur a été refusée.

M. Leclercq-Mulliez a déclaré qu'il profite rait du premier mai pour faire son inventaire.

A LANNOY

Une grève chez M. Derache-Constant

Hier matin, vers onze heures, 65 ouvriers sur 100 se sont mis en grève en demandant le renvoi d'un contre-maître et le percement d'une porte en bas d'un escalier.

Les grévistes conservent le plus grand calme et se proposent de manifester pacifiquement le premier mai.

Ce matin, la délégation se rendra à la Mairie pour y déposer les revendications ouvrières.

Le soir à 5 heures réunion chez M. Pinquet où les délégués rendront compte de leur mandat.

A huit heures bal dans la même salle.

A LILLE

Pétition des « Travailleurs du Livre »

La Chambre syndicale des ouvriers typographes de Lille enverra aujourd'hui, à dix heures du matin, à la préfecture, une délégation chargée de remettre la pétition suivante commune à tous les « travailleurs du livre » :

De tous côtés, dans toutes les classes sociales, les esprits sérieux s'occupent des améliorations qu'il est indispensable d'apporter aux conditions d'existence des travailleurs, et, dans ce but, les pouvoirs publics, en France comme à l'étranger, ont manifesté de louables intentions, s'inspirant sans doute de l'agitation qui se produit dans le monde du travail et des doléances et légitimes exprimées dans les divers Congrès ouvriers.

De nombreuses et imposantes manifestations ouvrières doivent se produire le 1er mai. des démarches seront faites auprès des pouvoirs publics en vue d'obtenir la réduction de la journée à huit heures de travail.

Tout en nous associant à la propagande nécessaire pour arriver à cette mesure qui a un caractère d'urgence indiscutable, nous croyons pas à l'efficacité des démonstrations dans la rue, nous les considérons comme une danger et un obstacle à la réalisation du but poursuivi. Nous estimons qu'il est préférable de consigner nos aspirations dans des documents en les faisant parvenir à ceux qui peuvent nous aider à les réaliser, et à faire une active propagande en vue de rendre l'opinion publique favorable aux réformes sociales que nous avons l'honneur de vous soumettre ; elles ont été l'objet d'études sérieuses et de longues délibérations aux Congrès typographiques de Paris, en 1887 et 1889.

Suivent les vœux parmi lesquels nous relevons :

Demander avec insistance, par délégation et par pétition, aux administrations et aux pouvoirs publics :

1° De n'accepter comme adjudicataires que des imprimeurs travaillant aux ouvriers au tarif de la chambre syndicale et faisant travailler dans la commune pour les travaux communaux, ou dans le département pour les impressions départementales.

2° D'insérer au cahier des charges une clause garantissant un minimum de salaire aux ouvriers employés à ces travaux.

3° Faire d'adjudication, de mettre en régie tous les travaux administratifs d'impression, en syntime offrant des avantages d'économie et de surveillance au profit des administrations et des contribuables qui n'ont, pour cela, que les premiers frais d'établissement ; débarrasser les municipalités aux Chambres syndicales l'outillage et le matériel nécessaire à l'exécution en communauté de ces travaux.

Certains établissements civils ou religieux jouissent d'immunités et de privilèges qui les rendent relativement à l'industrie privée, et une concurrence qui résulte notamment de la femme et le l'enfant ;

Il est urgent de les placer dans le droit commun et d'exiger la suppression du travail ou de son exploitation dans les couvents, ouvroirs, prisons, et autres établissements religieux ou civils ; à mettre un terme à l'exploitation du prisonnier en supprimant le marchandage des entrepreneurs, en appliquant les tarifs des chambres syndicales ; à faire représenter celles-ci par plusieurs membres nommés sur cette présentation, dans chaque canton du département, dans les commissions d'entreprise et de travail des établissements pénitentiaires.

Les commissions d'hygiène et de salubrité fonctionnent pas et n'ont pas l'autorité nécessaire pour faire exécuter leurs décisions.

Les syndicats insistent donc auprès des pouvoirs publics et des mandataires de la nation :

1° Pour obtenir que les commissions d'hygiène faculté de poursuivre la réalisation de leurs vœux ;

2° Pour classer dans les professions insalubres les ateliers typographiques ;

3° Pour obtenir que, en vigueur des règlements d'hygiène et de salubrité, l'application rigoureuse des lois sur le travail des femmes et des enfants, et notamment les articles 2 et 3 de la loi, la représentation des syndicats ouvriers dans les commissions d'hygiène par des membres ce syndicat, dans une eau, dans la proportion des deux tiers des membres de ces commissions, rétribués par la commune et le département.

Abrogation de la loi contre l'internationale, car elle porte atteinte à la liberté d'organisation entre travailleurs et à la liberté de vote.

Abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal.

Demander, sinon la liberté absolue d'association, au moins l'abrogation des dispositions restrictives contraires au principe de la loi de 1884, qui proclamait l'existence et le développement des syndicats.

Demander l'application de certaines pénalités contre les patrons ou sociétés anonymes interdisant à leurs ouvriers, à l'aide de menaces, intimidation ou tout autre moyen, de faire partie du syndicat, portant ainsi atteinte à la liberté du travail.

Création d'une Caisse des invalides du travail.

Telles sont, très succinctement résumées, les modifications que nous voudrions voir appliquer à la législation actuelle et les mesures que nous croyons nécessaires pour atténuer les conséquences funestes que nous avons crées aux travailleurs par le développement du régime industriel.

Nous voulons espérer que vous prendrez en considération les vœux que nous avons l'honneur de vous soumettre et que vous voudrez bien leur donner la suite qu'ils comportent.

Veuillez agréer, l'assurance de notre dévouement à la République et de notre considération la plus distinguée.

Suivent les signatures.

* * *

Rien que l'on ait toutes bonnes raisons pour être assuré que la manifestation de ce matin ne dégénérera en aucun cas en désordre ou ont été prises par les autorités, pour prévenir et réprimer immédiatement les troubles qui pourraient se produire. Nous sommes certain qu'elles seront inutiles ; néanmoins, c'est une précaution contre des perturbateurs qui pourraient vouloir troubler la fête ouvrière.

Voici, d'après nos renseignements, les mesures qui ont été prises.

Indépendamment de la police, plusieurs brigades de gendarmerie viendraient renforcer la gendarmerie de Lille.

Toute la garnison est consignée, et hier soir, à six heures, le général Ridot, gé néral, de la Grand'Garde et de la maison d'arrêt ont été doublés.

Les établissements publics seront gardés par l'infanterie et la cavalerie de 4 h. du matin et un caporal sera installé à la Banque de France.

A ARMENTIÈRES

Dans le but de stimuler au dernier moment la générosité à ouvrages de la ville qui semble être réfractaire à l'idée de chômer en faveur du 1er mai, le Comité socialiste armentiérois a organisé jeudi soir une nouvelle réunion publique avec le concours de quelques personnalités du parti ouvrier.

C'est devant 1200 auditeurs réunis dans la salle du théâtre Verheyde que cette réunion a été tenue.

A 8 h. 1/4, M. Henri Carette, de Roubaix, est acclamé président du bureau et MM. Deschiche et Nevejans, sont désignés comme assesseurs.

Après quelques mots du président qui se perdent dans le bruit, le citoyen Delecourt, de Lille, prend la parole.

L'orateur passe en revue toutes les mesures prises par le gouvernement et les pouvoirs publics en vue de la manifestation du 1er mai et recommande aux ouvriers de rester calmes dans la rue qu'ils ne le sont dans la salle.

D'après lui, cette manifestation du prolétariat doit prouver que « quand l'un de nous travaille, tout le monde doit travailler, les patrons également. »

Le citoyen Delecourt expose ensuite quels seront les résultats que la classe laborieuse retirera du fait mai et dit que, l'acte sublime que tous les travailleurs ont apprêtent à accomplir sera un acte de solidarité.

Aux applaudissements d'une partie de l'assemblée, il termine en adjurant encore une fois, pour un bonheur plus fortement en capital, les manifestants à la fermeté et au calme.

M. Delory, conseiller d'arrondissement de Lille, prend à son tour la parole et dans une longue causerie, montre à ses auditeurs comment la journée de huit heures que l'on présente souvent comme devant entraîner un abaissement des salaires, doit au contraire le relever par le jeu de la loi de l'offre et de la demande.

Il rappelle pourquoi a été instituée la fête ouvrière du Premier Mai et dit que tous les ouvriers doivent chômer ce jour-là.

Fête le vendredi, rentrée à l'atelier le samedi, telle doit être leur conduite.

M. Henri Carrette parle à son tour de la manifestation et exprime l'espoir qu'armentières suivra l'exemple des autres centres industriels de la contrée.

Sur la proposition de M. Deschiche, la réunion adopte à mains levées un ordre du jour invitant les élus de la localité à appuyer demain auprès de l'autorité, les revendications de leurs électeurs.

Le chômage général est adopté ensuite par l'assemblée, après quoi, l'on chante la chanson des 8 heures et la « Conférence de Berlin ».

A la sortie une quête est faite en faveur du citoyen Remi Flament.

A CALAIS

La ville est dans un calme complet. Rien ne fait présager de troubles pour la manifestation.

Les ouvriers se rendent à leur travail comme d'habitude.

Il n'est même pas parler de manifestation. Il est bien probable que les fabriques marcheront comme à l'ordinaire ; il n'est pas question en ville d'arrêter la travail.

A PARIS

Le message ouvrier

Voici le texte du message qui sera remis par les élus du parti ouvrier aujourd'hui à deux heures au Président de la Chambre des Députés.

Fédération des travailleurs socialistes de France.

Parti ouvrier socialiste révolutionnaire.

La revendication de la journée de huit heures n'est pas une nouveauté dans le monde des travail leurs. Elle figurait parmi les articles fondamentaux des premières réformes ouvrières dès la fondation de l'Internationale de 1867.

En réclamant la limitation de la durée de la journée de travail, nous nous appuyons sur des considérations physiologiques, nous voulons fournir aux travailleurs les moyens de vivre dans de meilleures conditions de santé. Nous voulons aussi leur assurer le temps de participer au mouvement intellectuel de leur époque.

Une moins longue journée aura vraisemblablement pour résultat le nombre des ouvriers sur le marché du travail, d'augmenter ainsi le nombre des ouvriers occupés et de fournir par conséquent le relèvement des salaires.

Mais, les patrons et les capitalistes ne manqueront pas d'abuser de leur situation pour diminuer immédiatement le prix de la façon dans la même proportion que serait réduite la durée du temps de travail. Aussi, demandons-nous qu'un salaire leur soit garanti par la loi.

Nous appelons l'attention du Parlement sur la nécessité pour le bon renom de la République de ne pas maintenir notre législation au-dessous de celle des autres républiques de la Suisse et des Etats-Unis.

Que certaines monarchies n'aient établi aucune loi qui limite la journée de travail, même pour les enfants (Turquie, Italie, Espagne) que d'autres, comme la Russie et les Pays-Bas, restreignent à l'enfance la protection (Pays-Bas), en Hollande, comme l'Allemagne, la Hongrie et la Belgique, jusqu'aux adolescents et aux femmes, cela peut se comprendre, et cela ne doit pas s'excuser.

Mais que la Suisse possède la loi sur les fabriques du 23 mars 1877, que les Etats-Unis aient fait la durée de la journée de 8 heures, sans limitation de salaires, dans les ateliers et manufactures de l'Etat, et que la France se traîne à la remorque de ces deux républiques avec la loi de 1874 et son décret — loi de 1848 qui autorise pour les adultes une durée de deux heures de travail, — cela ne peut ni se comprendre, ni s'admettre.

Ce n'est pas tout encore. Le conseil municipal de Paris a voté à plusieurs reprises et à des fortes majorités des conditions de travail à appliquer sur les chantiers de la Ville. Le conseil d'Etat, se basant sur la nature administrative, déclare ces délibérations illégales et l'autorité préfectorale les annule. Nous demandons qu'une loi interprétative qui autorise les communes et les départements à fixer librement les conditions d'exécution de leurs propres travaux.

Quand les intérêts particuliers des classes aisées sont protégés de toutes manières, soit par des tarifs douaniers, soit sous la forme de prime — comme pour la marine marchande — il n'est que juste que le travail, qui est la seule propriété de l'ouvrier, bénéficie aussi de la protection légale.

Nous voulons espérer que le Parlement nous donnera satisfaction. Nous sommes d'ailleurs résolus, sans abandonner pour cela aucun des articles du programme du parti ouvrier, à réclamer sans cesse ces réformes urgentes :

La loi de huit heures ;

La fixation légale d'un minimum de salaire.

Signé : Comité national : Union fédérative du centre, Commission d'organisation du 1er Mai.

EN BELGIQUE

Bruxelles, 30 avril. — Les mineurs de Quarregnon et Flénnies ont demandé leurs outils aujourd'hui et ont déclaré qu'ils se mettraient en grève, ce qui porterait à 15 000 le nombre des grévistes sera de 17000.

La Louvière, 30 avril. — L'agitation ouvrière prend une grande extension. Plusieurs usines chôment, quelques arrestations de mineurs ont été opérées aujourd'hui. Les mineurs sont très excités.

Chronique locale

ROUBAIX

L'arrêté de M. le Maire de Roubaix relatif à la Manifestation du 1er Mai

Le *Journal de Roubaix* de ce matin fait suivre l'arrêté de M. Julien Lagache de l'enfreilet suivant :

Il résulte des informations qui nous sont arrivées dans la soirée, et cette nuit, que des mesures semblables ont été prises à Paris, Marseille et probablement dans tous les grands centres. Il nous paraît évident que les municipalités, dans la circonstance, agissent exactement aux ordres reçus du ministère de l'intérieur.

Le Journal de Roubaix, qui considère comme inopportunes les mesures prises, et qui avoue des conséquences graves, essaie de couvrir M. Lagache par M. le Préfet et M. le Ministre de l'Intérieur.

N'en déplaise à notre honorable confrère, nous croyons pouvoir affirmer que c'est de sa propre initiative, que M. le Maire a pris cette importante décision.

Nous nous empressons d'ajouter aussi que, d'après nos renseignements, M. le Maire de Roubaix ne compte faire exécuter son arrêté qu'en dernier ressort et après avoir épuisé tout ci, au contraire, les manifestants sont calmes et pacifiques, la police ne s'opposera pas à la formation du cortège, mais, dès que les délégations auront terminé leurs démarches à la Mairie, on dispersera les groupes.

Nous sommes persuadés que les ouvriers continueront dans leur calme et leur cause ne saurait conserver tout leur sang-froid et que la journée se passera sans incidents, mais nous avons cru nécessaire d'établir les responsabilités dans le cas peu probable où il s'en produirait.

Un accident boulevard Gambetta. — Mercredi après-midi, plusieurs gamins jouaient sur l'escalier des Montagnes Russes, boulevard Gambetta, quand l'un d'eux, Auguste Vanasche, âgé de sept ans, tomba du haut en bas de l'escalier, ne se faisant heureusement qu'une légère blessure à la figure.

Il a été transporté chez ses parents, rue Bernard, où des soins lui ont été prodigués.

La Bibliothèque de l'Ecole Nationale des Arts industriels sera ouverte tous les jours, dimanche compris, depuis dix heures du matin jusqu'à midi.

Banquet des teinturiers. — Le banquet des teinturiers aura lieu demain 1er mai, à six heures du soir, au siège social, Grande-Rue, 111, estaminet du Maréchal de Coyghem.

Les nouveaux tarifs des teinturiers. — On remarquait hier en ville une affluence de voitures chargées de pièces écrues, beaucoup plus grande que de coutume. Le sujet de ce thème a bien des commentaires entr'autres à celui-ci entendu à des ouvriers et qui s'est répété bien des fois dans la journée :

On dit que le commerce ne va pas et l'on ne rencontre que des camions surchargés de pièces.

Voici l'explication de ce mouvement inaccoutumé :

Les teinturiers en pièces se sont syndiqués pour relever les prix de la teinture en pièces qui depuis quelques années s'étaient avilis sensiblement.

On en aura un exemple quand on saura que teinture et apprêt coûtent 40 centimes *par petite largeur* coûtaient, il y a douze ans 16 et 18 centimes.

Le même tissu, en *grande largeur*, recevait les mêmes manutentions et est demandé jusqu'au prix de 40 ou 41 centimes et pour lutter contre un avilissement plus grand encore, les teinturiers en pièces se sont entendus pour un tarif minimum qui reçoit son application à partir du 1er mai.

L'augmentation du coût des manutentions étant assez sensible, les négociants et les fabricants sollicité de leurs clients la disposition immédiate de toutes les marchandises fabriquées qui leur revenaient.

En d'autres temps, ces dispositions eussent pu arriver au fur et à mesure des besoins, en cette circonstance pourévéter des suppléments de prix les clients se sont empressés d'adresser les nuances pour toutes les pièces prêtes ; ces pièces, pour profiter de l'ancien tarif devaient être chez les teinturiers le 30 avril, cela explique les étonnants chargements d'écrus rencontrés hier et cela n'empêche pas que de nombreux lissages ont la moitié de leurs métiers inoccupés actuellement, ce qui n'est pas un indicateur prospère de saison florissante ; les ouvriers qui chôment forcément sont là pour le dire.

Tribunal de simple police de Roubaix

Présidence de M. PANNIER, juge de paix

Une affaire intéressante s'est plaidée hier devant le tribunal de simple police.

Il s'agissait des deux propriétaires, Mme veuve Brouwers et M. Fenzy, président des immeubles frappés d'alignement, à rue Sébastopol, qui, ayant adressé à la voirie une demande pour les autoriser à ériger leurs façades, avaient été trois quelques semaines après qu'elle était repoussée.

Or, selon l'usage, les travaux avaient été commencés immédiatement.

Les deux propriétaires comparaissent hier pour infraction à l'arrêté municipal.

Mais, comme il est de coutume de les assigner pour avoir embelli leurs façades, on tourna la difficulté en les assignant pour exécution de travaux confortatifs.

C'est M. Henri Deschamps qui représente Mme Vve Brouwers et M. Fenzy.

En commençant sa plaidoirie, il détermine la mission du service de la voirie, il explique que ces syndics représentant en quelque sorte l'administration